

ARRÊTÉ N° 2024_404

DÉSIGNANT LA REPRÉSENTANTE DE M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À LA MISSION LOCALE INTERCOMMUNALE DE LA MARNE AUX BOIS DE ROSNY-SOUS-BOIS

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code du travail, notamment les articles L5314-1 à L5314-4 ;

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L114-1 et L313-7 ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n°2015-762 du 21 septembre 2015 désignant son représentant à la mission locale intercommunale de la Marne aux Bois ;

Vu les statuts de l'association Mission locale intercommunale de la Marne aux Bois du 31 mars 2015 ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. - Mme Magalie Thibault, vice-présidente du Conseil départemental, est désignée pour représenter M. le Président du Conseil départemental à la mission locale intercommunale de la Marne aux Bois de Rosny-sous-Bois.

ARTICLE 2. - L'arrêté n°2015-762 du 21 septembre 2015 est abrogé.

ARTICLE 3. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 05/11/2024

Reçu en préfecture le 05/11/2024

Publié le

ID : 093-229300082-20241105-2024_404-AR



ARTICLE 4. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Le président du Conseil départemental

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le